

# Technicien d'intervention en chauffage, climatisation, sanitaire et énergies renouvelables

RNCP41911 · RNCP · Publiée

## L'essentiel

|                         |                                   |
|-------------------------|-----------------------------------|
| Niveau de qualification | Niveau 4                          |
| Sigle                   | TP — Titre professionnel          |
| Code(s) NSF             | 227s                              |
| Formacode(s)            | 22685, 22635, 24147, 22211, 22485 |
| Code(s) ROME            | F1603, I1308                      |
| Type d'enregistrement   | Enregistrement de droit           |
| Date d'échéance         | 02/03/2031                        |

## Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

## Partenaires habilités

46 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 34 à former et organiser l'évaluation et 12 à former.

| Organisme        | SIRET          | Habilitation |
|------------------|----------------|--------------|
| AFPA ENTREPRISES | 82409268800012 | Former       |
| AFPA ENTREPRISES | 82409268800053 | Former       |
| AFPA ENTREPRISES | 82409268800061 | Former       |
| AFPA ENTREPRISES | 82409268800095 | Former       |
| AFPA ENTREPRISES | 82409268800137 | Former       |
| AFPA ENTREPRISES | 82409268800160 | Former       |
| AFPA ENTREPRISES | 82409268800178 | Former       |
| AFPA ENTREPRISES | 82409268800186 | Former       |
| AFPA ENTREPRISES | 82409268800210 | Former       |
| AFPA ENTREPRISES | 82409268800228 | Former       |

Liste complète des 46 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp41911-technicien-d-intervention-en-chauffage-climatisation-sanitaire-et-energies-renouvelables/partenaires>

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le technicien d'intervention en chauffage, climatisation, sanitaire et énergies renouvelables pose, raccorde et entretient des installations sanitaires, de renouvellement d'air, de chauffage et des installations de pompe à chaleur toutes technologies, dans des bâtiments d'habitation, collectifs ou individuels, ou des bâtiments tertiaires, en neuf ou rénovation, qu'ils soient ou non occupés.

## ACTIVITÉS VISÉES

Il installe des réseaux d'alimentation et d'évacuation de sanitaire et de chauffage. Il pose les appareils sanitaires, les émetteurs de chaleurs, les équipements de production d'eau chaude sanitaire et de production de chauffage, ainsi que les équipements de renouvellement d'air.

Il pose et raccorde des pompes à chaleur de type air-air, air-eau ou hybride et les met en service. Pour cela, il trace les parcours des canalisations et gaines de ventilation, avant de fixer les supports au mur ou au sol, et les raccorde en cuivre, tube acier noir, matériaux de synthèse et inox annelé selon le type d'installation et l'énergie utilisée.

Il raccorde en électricité hors tension les équipements sanitaires, de chauffage ou les pompes à chaleur, Il effectue le rinçage et le désembouage des installations et les contrôles d'étanchéité aux pressions de fonctionnement des installations.

Il assure la maintenance préventive pour l'ensemble de ces équipements ainsi que des réseaux et le contrôle de bon fonctionnement de leur régulation.

Il évolue sur des chantiers en neuf ou en rénovation et, pendant ou après les travaux et interventions contractuelles, il peut être amené à rencontrer des matériaux amiantés et utiliser des produits classés comme perturbateurs endocriniens ou cancérogènes et/ou mutagènes et/ou toxiques pour la reproduction (CMR), qui oblige au port des équipements de protection individuelle (EPI) adaptés et mettre en place des équipements de protection collective (EPC).

Il peut ponctuellement être amené à travailler en hauteur, ce qui demande une habilitation délivrée par son employeur.

Les travaux électriques réalisés hors tension nécessitent une habilitation de type B1V, les contrôles et vérifications électriques sont réalisés hors et sous tension, et nécessitent une habilitation de type B1V, B2V, BR et BE essai, restrictive à son domaine d'emploi et délivrée par son employeur. Une attestation d'aptitude de catégorie I ou IV pour les mises en service et contrôles d'étanchéité des fluides frigorigènes des équipements thermodynamiques est également nécessaire.

Pour la manipulation des charges lourdes, le travail est réalisé en équipe avec du matériel de manutention approprié. Le professionnel travaille seul ou sous les directives d'un responsable de chantier, à partir de documents techniques d'exécution, d'une liste de matériels et de consignes orales, en respectant les normes et documents de référence. Il peut ponctuellement être amené à travailler avec un professionnel moins qualifié, qu'il guide dans la réalisation des tâches, et il est responsable de la bonne exécution des travaux et interventions qui lui sont confiés.

Ses principaux interlocuteurs pouvant souffrir d'un handicap, ce qui nécessite une posture adaptée, sont le responsable du chantier, les occupants des locaux le cas échéant, et le client.

## COMPÉTENCES ATTESTÉES

Installer et entretenir une installation sanitaire et de renouvellement d'air dans des bâtiments résidentiels et tertiaires

- Poser et raccorder des appareils sanitaires dans des bâtiments résidentiels et tertiaires.
- Installer des équipements de productions d'eau chaude sanitaire fonctionnant avec des énergies traditionnelles ou renouvelables.
- Installer des équipements de renouvellement d'air dans des bâtiments résidentiels et tertiaires.
- Assurer la maintenance préventive des équipements sanitaires et de renouvellement d'air résidentiels.

Installer et entretenir une installation de chauffage dans des bâtiments résidentiels et tertiaires

- Poser et raccorder des émetteurs de chaleurs dans des bâtiments résidentiels ou tertiaires.
- Installer des équipements de production de chauffage fonctionnant avec des énergies traditionnelles ou renouvelables.
- Assurer la maintenance préventive des équipements de chauffage résidentiels.

Installer et mettre en service une installation de pompe à chaleur dans des bâtiments résidentiels et tertiaires

- Poser et raccorder des pompes à chaleur dans des bâtiments résidentiels et tertiaires.
- Mettre en service des équipements de type pompe à chaleur.
- Assurer la maintenance préventive des équipements de chauffage résidentiels fonctionnant en thermodynamique.

## Blocs de compétences

### **RNCP41911BC01 — Installer et entretenir une installation sanitaire et de renouvellement d'air dans des bâtiments résidentiels et tertiaires**

#### LISTE DE COMPÉTENCES

- Poser et raccorder des appareils sanitaires dans des bâtiments résidentiels et tertiaires.

- Installer des équipements de productions d'eau chaude sanitaire fonctionnant avec des énergies traditionnelles ou renouvelables.
- Installer des équipements de renouvellement d'air dans des bâtiments résidentiels et tertiaires.
- Assurer la maintenance préventive des équipements sanitaires et de renouvellement d'air résidentiels.

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 09 h 00 min

La mise en situation professionnelle comporte 2 phases.

- La phase 1, durée 02 h 00 min : Étude de cas. A partir d'un dossier technique d'exécution et de plans de locaux, le candidat réalise une production écrite.
- La phase 2, durée 07 h 00 min : Pose et raccordement d'équipements de production d'eau chaude sanitaire et d'un appareil sanitaire. A partir de consignes et d'un dossier technique le candidat réalise la mise en œuvre de supports de fixation de tuyauteries, d'organes et d'équipements, le façonnage, la pose, l'assemblage de tuyauteries, et les essais d'étanchéité.

Entretien technique : 00 h 20 min

L'entretien technique d'une durée de 00 h 20 min avec le jury a lieu après la mise en situation professionnelle et comprend 2 parties :

- Partie 1 durée 00 h 10 min

: Elle concerne les équipements de production d'eau chaude sanitaire du plateau

- Partie 2 durée 00 h 10 min : Elle concerne les équipements de ventilation du plateau.

Questionnaire professionnel : 00 h 30 min

Le questionnaire professionnel est sous la forme d'un questionnaire à choix multiple.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 09 h 50 min

### **RNCP41911BC02 — Installer et entretenir une installation de chauffage dans des bâtiments résidentiels et tertiaires.**

#### LISTE DE COMPÉTENCES

- Poser et raccorder des émetteurs de chaleur dans des bâtiments résidentiels ou tertiaires.
- Installer des équipements de production de chauffage fonctionnant avec des énergies traditionnelles ou renouvelables.
- Assurer la maintenance préventive des équipements de chauffage résidentiels.

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 09 h 00 min

La mise en situation professionnelle comporte 02 phases.

- La phase 1, durée 02 h 00 min : Étude de cas. A partir d'un dossier technique d'exécution et de plans de locaux, le candidat réalise une production écrite.
- La phase 2, durée 07 h 00 min : Pose et raccordement d'équipements de production d'eau chaude sanitaire et d'un appareil sanitaire. A partir de consignes et d'un dossier technique le candidat réalise la mise en œuvre de supports de fixation de tuyauteries, d'organes et d'équipements, le façonnage, la pose, l'assemblage de tuyauteries, et les essais d'étanchéité.

Entretien technique : 00 h 20 min

L'entretien technique avec le jury a lieu après la mise en situation professionnelle et concerne les équipements de production de chauffage du plateau.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 09 h 20 min

### **RNCP41911BC03 — Installer et mettre en service une installation de pompe à chaleur dans des bâtiments résidentiels et tertiaires.**

#### LISTE DE COMPÉTENCES

- Poser et raccorder des pompes à chaleur dans des bâtiments résidentiels et tertiaires.
- Mettre en service des équipements de type pompe à chaleur.
- Assurer la maintenance préventive des équipements de chauffage résidentiels fonctionnant en thermodynamique.

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 05 h 10 min

La mise en situation professionnelle comporte 4 phases.

- La phase 1 durée 01 h 30 min

: Étude de cas. A partir d'un dossier technique d'exécution et de plans de locaux, le candidat réalise une production

écrite.

- La phase 2 durée 02 h 30 min: Pose d'un équipement thermodynamique. A partir de consignes et d'un dossier technique le candidat réalise la pose et la mise en œuvre la liaison frigorifique et électrique, d'un équipement thermodynamique air/air de type split-système.
- La phase 3 durée 01 h 00 min: Mise en service d'un équipement thermodynamique. A partir de consignes et d'un dossier technique le candidat réalise en présence du jury la mise en service d'un équipement thermodynamique air/air de type split-système.
- La phase 4 durée 00 h 10 min : Maintenance préventive d'un équipement thermodynamique. Le candidat décrit la procédure d'une maintenance préventive sur un équipement thermodynamique fonctionnel du plateau de certification.

Questionnaire professionnel : 00 h 30 min

Le candidat répond par écrit à un questionnaire professionnel sous la forme d'un questionnaire à choix multiple.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 05 h 40 min

## Secteur d'activité et type d'emploi

### SECTEURS D'ACTIVITÉS

- 4322A Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux
- 4322B Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation

### TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Monteur en chauffage central
- Monteur en plomberie chauffage
- Plombier chauffagiste
- Climaticien
- Monteur en installations thermiques
- Technicien en génie climatique
- Technicien spécialisé Chauffage, ventilation et climatisation (CVC)
- Installateur de chauffage solaire individuel

### RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Risque électrique : Article R. 4544-9 à R. 4544-11 du code du travail.

Travaux en hauteur : Article R. 4323-58 du code du travail.

Fluide frigorigène : Article R. 543-106 du code de l'environnement.

Produits CMR et perturbateurs endocriniens : Articles R. 4412-59 à R. 4412-93 du code du travail.

## Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

|                                            |                                                                                                                                                          |
|--------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Tension de recrutement (DARES 2024)</b> | Très élevée (5/5)                                                                                                                                        |
| <b>Facteurs principaux</b>                 | Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi                                                                           |
| <b>Salaire médian (mensuel)</b>            | 2 048 €                                                                                                                                                  |
| <b>Diplôme le plus fréquent</b>            | CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (17 % des actifs en emploi)                                                               |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>     | B2X33 — Plombiers chauffagistes · tension 5/5 (Très élevée)<br>B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP · tension 5/5 (Très élevée) |
| <b>Projets de recrutement (BMO 2026)</b>   | 15 712                                                                                                                                                   |
| <b>Jugés difficiles à recruter</b>         | 63 %                                                                                                                                                     |
| <b>Emplois saisonniers</b>                 | 7 %                                                                                                                                                      |

## Voies d'accès

### MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

### PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Avant le début des épreuves de la session d'examen, le responsable de session s'assure que le candidat est en possession d'un « avis après formation » favorable pour les opérations demandées lors de l'épreuve, tel que défini par l'article 5.6.3 de la norme NF C 18-510, attestant qu'il a acquis les savoirs et les savoir-faire pour évaluer les risques d'origine électrique et appliquer les prescriptions de sécurité lors des opérations d'ordre électrique ou non électrique.

### COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation).

Au moins l'un des membres du jury doit être en possession d'une attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes de catégorie 1

## Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

|                                |                                                                                                                                                                                                                                |
|--------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Prise en charge usuelle</b> | 7 360 €                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Selon la branche</b>        | 6 300 € – 7 638 €                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Prise en charge</b>         | <b>Branches concernées</b>                                                                                                                                                                                                     |
| 7 360 €                        | Valeur par défaut · 206 branches                                                                                                                                                                                               |
| 7 638 €                        | CPNE Branche Caoutchouc, CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat, CPNEFP des commerces et services de l'audiovisuel, de l'électronique et de l'équipement ménager, CPNEFP du Négoce de l'ameublement |
| 7 526 €                        | CPNEFP Commerce à distance                                                                                                                                                                                                     |
| 6 900 €                        | CPNE conjointes du bâtiment et des travaux publics                                                                                                                                                                             |
| 6 300 €                        | CPNE de l'ingénierie, des services informatiques et du conseil                                                                                                                                                                 |

## Base légale

|                                             |            |
|---------------------------------------------|------------|
| <b>Date d'échéance de l'enregistrement</b>  | 02/03/2031 |
| <b>Date de dernière délivrance possible</b> | 02/03/2032 |

## Statistiques

|              |                  |                 |                         |                     |
|--------------|------------------|-----------------|-------------------------|---------------------|
| <b>Année</b> | <b>Certifiés</b> | <b>Dont VAE</b> | <b>Insertion 6 mois</b> | <b>Métier 2 ans</b> |
| 2024         | 358              | 0               | 75 %                    | 56 %                |

## Liens avec d'autres certifications

### ANCIENNES VERSIONS

RNCP35231

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)  
RNCP35231

## Pour plus d'informations

### Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41911/>

## Où se former

|                        |                    |
|------------------------|--------------------|
| Formations référencées | 30                 |
| Organismes             | 11                 |
| Régions couvertes      | 8                  |
| Prix indicatif         | 3 500 € – 28 406 € |
| Durée                  | 105 – 1362 h       |

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

## Se former en apprentissage

|                                |                      |
|--------------------------------|----------------------|
| Formations en apprentissage    | 21                   |
| Organismes gestionnaires (CFA) | 12                   |
| Organismes formateurs          | 17                   |
| Régions couvertes              | 9                    |
| Départements couverts          | 21                   |
| Organismes certifiés Qualiopi  | 17                   |
| Sessions                       | de 09/2025 à 11/2029 |

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

## Entrées et sorties de formation

|                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| Entrées en formation   | 2                 |
| Parcours menés à terme | 1                 |
| Taux d'achèvement      | 50 %              |
| Période                | 07/2026 – 08/2026 |

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

## Demande CPF — formations engagées

|                        |          |
|------------------------|----------|
| Dossiers CPF engagés   | 14       |
| Montant total engagé   | 50 712 € |
| Coût moyen par dossier | 3 622 €  |
| Durée moyenne          | 201 h    |

|                                    |                   |
|------------------------------------|-------------------|
| <b>Période</b>                     | 06/2026 – 09/2026 |
| <b>France compétences</b>          | 84 %              |
| <b>France Travail</b>              | 6 %               |
| <b>Entreprise</b>                  | 6 %               |
| <b>Reste à charge titulaire</b>    | 3 %               |
| <b>Compte d'engagement citoyen</b> | 1 %               |

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.